



Certificat de Spécialisation Conduite d'un Elevage Caprin et Commercialisation

(CS)

OBJECTIFS :

- ⇒ Acquérir ou approfondir des compétences en élevage caprin, transformation du lait et commercialisation des produits.
- ⇒ Créer ou reprendre une exploitation caprine
- ⇒ Obtenir un emploi de salarié dans une entreprise ou un organisme de la filière caprine.

CAPACITES ET COMPETENCES :

- ⇒ Conduire un élevage caprin
- ⇒ Maitriser la transformation du lait
- ⇒ Commercialiser les produits de transformation

PUBLICS CONCERNES :

- ⇒ Demandeurs d'emploi ou salariés en reconversion, qui désirent s'insérer dans la filière caprine.
- ⇒ Personnes qui souhaitent obtenir une qualification ou se perfectionner en élevage caprin en transformation du lait, en commercialisation de ces produits ou dans la gestion d'une entreprise caprine.

CONDITIONS D'ADMISSION EN FORMATION :

- ⇒ Avoir plus de 18 ans
- ⇒ Et être titulaire :
 - d'un Brevet Professionnel Responsable d'Entreprise Agricole (niveau 4)
 - de certains BAC Pro et BTA... (niveau 4) ou encore d'un BTSA ACSE ou Production Animale, BAC STAV)



La délivrance du diplôme ne sera effective que si le candidat justifie d'une année d'activité professionnelle.

Dans le cas contraire, le candidat aura une attestation de suivie de formation, en attendant d'apporter les justificatifs au centre qui les transmettra au SRFD pour débloquer le diplôme.

Inscription,

pour cela il vous suffit de télécharger
le dossier de candidature disponible
sur notre site
www.macon-davaye.com

Formation de :

560 h en centre et
12 semaines en entreprise

Du 20 Novembre 2018 au 21 juin 2019



Ce diplôme ne permet pas de bénéficier d'aides de l'Etat dans le cadre d'une installation en agriculture.

POSSIBILITES DE LOGEMENT ET RESTAURATION SUR SITE

Coordinateur de la formation : Régis NOVARINA
CFPPA de Mâcon-Davayé En Poncétys 71960 DAVAYE
Tél : 03.85.35.83.33 Fax: 03.85.35.86.55
[cfppa.davaye\(at\)educagri.fr](mailto:cfppa.davaye(at)educagri.fr)

DEROULEMENT :

La formation se déroule :

- ⇒ Sur 7 mois, de mi-novembre à mi-juin, pour les stagiaires à temps plein.
- ⇒ Sur 10 mois, pour les stagiaires en Contrat de professionnalisation

FINANCEMENT DE LA FORMATION :

Selon votre statut à l'entrée en formation le mode de financement peut varier :

Statut à l'entrée en formation	Prise en charge de la formation	Conditions
Demandeur d'Emploi	Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté	⇒ Être inscrit à Pôle Emploi ⇒ Bénéficiaire d'une prescription par le biais de votre conseiller Pôle Emploi.
Salarié	2 possibilités : - Le Congé Individuel de Formation - Le Contrat de professionnalisation	⇒ Être salarié en CDI ⇒ Être salarié en CDD (sous certaines conditions) ⇒ Remplir les conditions d'accès de votre OPCA ⇒ Être salarié de l'entreprise ⇒ Remplir les conditions d'accès fixées par le FAFSEA ou l'OPCAREG
Autres	Financement Personnel	⇒ Sur devis, pour cela nous contacter directement

REMUNERATION DES STAGIAIRES :

Sous conditions, le stagiaire pourra percevoir une rémunération pendant la durée de la formation :

- ⇒ Allocation Retour à l'Emploi Formation pour les demandeurs d'emploi bénéficiant de l'ARE
- ⇒ Indemnité de l'ASP pour les demandeurs d'emploi ne bénéficiant pas de l'ARE
- ⇒ Salaire pour les stagiaires en Congé Individuel de Formation et en Contrat de Professionnalisation.

DELIVRANCE DU DIPLOME :

Le CFPPA de Mâcon-Davayé est habilité à délivrer ce diplôme par Unités de Contrôles Capitalisables (ou U.C). L'obtention de celui-ci nécessite l'acquisition de 4 Unités constitutives sur 5 ans maximum.

Unités Capitalisables	Modules
UC1 : Organiser un système de production caprine.	⇒ Décrire les principaux systèmes de production caprine, ⇒ Choisir un système de production caprine cohérent avec une stratégie de commercialisation ⇒ Organiser les activités de l'atelier de production caprine.
UC2 : Mettre en œuvre les techniques de production laitière caprine dans le respect de la sécurité alimentaire et du bien être animal.	⇒ Mettre en œuvre les systèmes de culture pour l'alimentation du troupeau caprin, ⇒ Adapter le rationnement aux différentes catégories d'animaux, ⇒ Assurer la traite des chèvres pour produire un lait de qualité, ⇒ Mettre en œuvre les activités relatives au renouvellement du troupeau, ⇒ Conduire la reproduction du troupeau caprin, ⇒ Maîtriser l'état sanitaire des animaux, ⇒ Assurer le fonctionnement des installations, des bâtiments et des matériels.
UC3 : Analyser les résultats technico-économiques de la production caprine.	⇒ Enregistrer les informations techniques et économiques de l'atelier de production caprine, ⇒ Calculer les principaux indicateurs de la production caprine, ⇒ Analyser les résultats techniques, économiques et financiers de l'exploitation caprine, ⇒ Proposer des améliorations à partir de l'analyse des résultats techniques et économiques.
UC4 : Mettre en œuvre les techniques de transformation et de commercialisation de la production dans le respect de l'hygiène de l'environnement, de la sécurité alimentaire et du travail.	⇒ Conduire les opérations de transformation du lait de chèvre : (réglementation, qualité bactériologique, transformation, affinage, analyse sensorielle, nettoyage) ⇒ Commercialiser les produits de l'élevage caprin : (présentation des produits, stratégie commerciale, prospection, animation, livraison, gestion et suivi de clientèle)

Coordinateur de la formation : Régis NOVARINA

CFPPA de Mâcon-Davayé

En Poncéty 71960 DAVAYE

Tél : 03.85.35.83.33 Fax: 03.85.35.86.55

[cfppa.davave\(at\)educagri.fr](mailto:cfppa.davave(at)educagri.fr)